

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.006

**Budget primitif 2020 -
Autorisations de
programme / Crédits
de paiement (AP/CP)**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD

Excusé(s) :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.006**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**BUDGET PRIMITIF 2020 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT
(AP/CP)**

1) Autorisations de programme et d'engagement

Ainsi que l'y autorise l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales, GrandAngoulême gère un certain nombre d'opérations sous forme de programmes pluriannuels, en Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (AE/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section de fonctionnement ou d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section d'investissement.

Une autorisation de programme (AP) correspond à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à la réalisation d'une opération spécifique. Le paiement en sera étalé sur plusieurs exercices sans devoir en faire supporter l'intégralité au budget d'un seul exercice et donc sans risquer de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation. Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ce rapport regroupe dans un tableau en annexe l'ensemble des AP/CP et des AE/CP dont dispose GrandAngoulême sur chacun de ses budgets, en faisant ressortir pour chacune d'entre elles le montant total de l'autorisation et l'échéancier qu'il vous est proposé d'adopter à l'occasion de ce budget primitif.

Certaines AP sont proposées à la création, d'autres à la clôture. Des modifications de montants sont également proposées pour quelques-unes d'entre elles. Seules ces trois catégories sont détaillées.

Pour les autres AP/CP, il s'agit de constater la réalité de l'exécution 2019 et d'ajuster les échéanciers à la connaissance des calendriers d'exécution à ce jour.

Budget principal

Il est proposé la création de 7 nouvelles AP pour un montant total de 4 661 000 € et 852 000 € de CP 2020

- **AP 60 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à 38 pour un montant total de 550 000 € sur 6 ans** dont 80 000 € au titre de 2020 dans le cadre de la compétence Aménagement du territoire. Le montant de cette AP sera optimisé en réutilisant les diagnostics réalisés dans le cadre du PLUi à 16 mais aussi et surtout de l'évaluation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;

- **AP 61- Documents d'urbanisme pour un montant total de 900 000 € sur 6 ans** dont 150 000 € au titre de 2020 dans le cadre de la compétence Aménagement du territoire. Cette AP sera utilisée pour les révisions allégées, les déclarations de projet, les modifications du PLUi à 16 ainsi que pour des évolutions des documents d'urbanisme des 22 communes en attendant leur intégration au PLUi.
- **AP 62 – Elaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de 240 000 € sur 3 ans** dont 60 000€ au titre de 2020 toujours dans le cadre de la compétence Aménagement du territoire. Le montant de cette AP tient compte d'une mutualisation d'une partie du diagnostic avec la démarche du PLUi à 38.
- **AP 63 – Eaux pluviales Grand Font 2 de 1 900 000 € sur 2 ans** dont 250 000 € sur 2020 au titre de la compétence Eaux pluviales. Cette AP sera composée de deux opérations distinctes, conformément à la délibération n°2019.12.429 relative à la Gestion hydraulique du quartier de la Grand Font à Angoulême, soit :
 - une première opération de 523 000 € relative aux travaux liés aux réseaux et à un bassin d'orage ouvert;
 - une seconde opération d'un montant de 1 383 000 € qui serait affectée dans un second temps au vu d'un plan de financement consolidé avec un fonds de concours de la ville d'Angoulême
- **AP 66 – Eaux pluviales de 725 000 € sur 3 ans** dont 250 000 € sur 2020 toujours au titre de la compétence Eaux pluviales. Cette AP doit permettre d'engager les opérations nécessaires en matière d'eaux pluviales sur l'ensemble des autres communes de l'agglomération.
- **AP 64 – Tuilerie de Niollet d'un montant de 36 000 €** dont 36 000 € sur 2020. Il s'agit d'une AP d'amorce pour réaliser une mission d'identification des ouvrages et permettant de repérer les ouvrages à conserver de ceux à déconstruire avec production de différents scénarii (voir délibération n°2019.12.347)
- **AP 65- DSI programme 2020 de 310 000 € sur 3 ans**, dont 26 000 € sur 2020. Cette AP permettra d'engager les projets dans le cadre du schéma du numérique dont la réalisation ira au-delà du seul exercice budgétaire 2020 (ex : dématérialisation des autorisations d'urbanisme, logiciel transversal de gestion du temps de travail, gestion électronique de documents,...)
- **AP 67 – Fonds de concours Roulet de 120 000 € sur 2 ans**, dont 40 000 € sur 2020. Ce fonds de concours est destiné à accompagner la commune de Roulet Saint Estèphe dans la réalisation du rond-point de desserte de la base Intermarché.

Le montant de certaines AP est revu à la hausse ou à la baisse au regard de l'avancement des différents projets. Globalement, ces variations représentent une hausse de 2 056 640 €

- **AP 6 – ORU** est proposée à la baisse pour 1 709 964 €. Cette AP, qui concerne la première génération d'opérations de renouvellement urbain (ORU) est ainsi ramenée à 9 414 789 €. Des opérations restent toutefois à solder et un crédit de paiement de 400 000 € est inscrit en 2020.
- **AP 11 – Passerelle** est proposée à la hausse pour 671 867 € et ainsi portée à 11 152 359 €, en lien avec les derniers avenants récemment approuvés (délibération n°2019.12.123B).
- **AP 25 – Stade Chanzy.** L'opération étant définitivement achevée, il est proposé de clôturer cette AP en ramenant son montant aux crédits de paiement réalisés, soit 1 569 993 €.

- **AP 26 – Voirie Zone des Montagnes, AP 49 Liaison Hôtels – Les Montagnes et AP 50 – Liaison rond point Croix Blanche – Les Montagnes.** Ces 3 AP sont à considérer en commun, avec une opération consistant à revaloriser l'AP 26 de 1 366 180 € et en la portant ainsi à 1 818 200 €, en diminuant de 559 080 € l'AP 49 qui se retrouve ainsi ramenée à 0 et peut être clôturée et en diminuant de 807 100 € l'AP 50 ainsi ramenée à 622 900 €. En termes de montants, cette opération est neutre. Cette opération permettra ainsi d'engager le programme de travaux de réhabilitation de la voie de l'Arétier, conformément au rapport présenté lors de cette même séance.
- **AP 42 PEM La Couronne.** Il est proposé de créer au sein de ce programme une deuxième opération relative au parvis du PEM de la Couronne pour un montant de 3 049 200 €, conformément aux termes de la délibération n°2019.12.421.
- **AP 55 – Réhabilitation voiries** est proposée à la hausse de 100 000 € pour être portée à 2 100 000 € afin d'intégrer au sein de l'AP la réhabilitation de la voirie de la zone d'activités de Gâtrenier.

En intégrant l'ensemble de ces modifications proposées, le montant total d'AP non clôturées sur le budget principal s'élève à 142 011 903,25 €, dont 89 829 928,69 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 52 181 974,56 €, avec des crédits de paiement inscrits à hauteur de 16 817 043 € en 2020.

Budget annexe Assainissement

Il est proposé la création de 2 nouvelles AP sur ce budget annexe :

- **AP 9 - Travaux d'assainissement 2020 : canalisation et ouvrages**, pour un montant de **2 500 000 €** sur 2 ans avec 700 000 € de crédits de paiement en 2020. Le programme de renouvellement des canalisations et des ouvrages est désormais géré en AP/CP et fait l'objet chaque année d'une nouvelle tranche de travaux.
- **AP 10 – Réhabilitation Les Planes / Saint Yrieix pour un montant de 3 000 000 €** sur 3 ans avec 500 000 € de crédits de paiement en 2020. Il s'agit en l'occurrence d'une opération exceptionnelle, qui ne figure donc pas dans le montant du programme annuel, en lien avec l'ouverture de la portion à 2x2 voies de la RN 141 à la Vigerie et donc le déclassement à opérer de l'ancienne RN 141 dans la traversée des Planes. Le Département va engager des travaux de réfection de voirie et il est nécessaire de prévoir le renouvellement /réhabilitation des canalisations de ce secteur.

Par ailleurs, il est proposé la modification du montant de 3 AP sur ce budget annexe :

- **AP 6 Schéma directeur assainissement** qui est proposé en augmentation de 250 000 € pour être porté à 670 000 € pour intégrer un volet de tests et de visites supplémentaires suite à l'analyse des données existantes et aux campagnes de mesures déjà réalisées.
- **AP 7 – Programme 2018 de Travaux d'assainissement**, proposé en diminution de 300 000 € pour être ramené à 3 900 000 €, montant des opérations engagées au titre de ce programme.
- **AP 8 – Programme 2019 de travaux d'assainissement**, proposé en diminution de 1 M€ pour être ramené à 3 500 000 €, montant des opérations engagées au titre de programme annuel.

En intégrant ces nouvelles autorisations de programme et ces révisions, le montant total d'AP sur le budget annexe Assainissement s'élève à 25 355 657,40 €, dont 12 606 050 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 12 749 207,16 €, avec des crédits de paiement inscrits pour 2020 à hauteur de 6 754 174€.

Budget annexe Eau potable

Il est proposé la création de deux nouvelles AP :

- **AP 4 – Canalisations 2020**, pour un montant de **1 300 000 €** sur 2 ans avec 700 000 € de crédits de paiement en 2020 ;
- **AP 5 – Schéma directeur eau potable pour un montant de 200 000 €** sur 2 ans avec 50 000 € de crédits de paiement en 2020.

En intégrant ces nouvelles autorisations de programme, le montant total d'AP sur le budget annexe Eau potable s'élève à 29 600 000 €, dont 4 144 781 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 24 577 103 €, avec des crédits de paiement inscrits pour 2020 à hauteur de 14 285 380 €.

Budget annexe Déchets ménagers

Il est proposé la révision du montant d'une AP sur ce budget annexe :

- **AP 3 – Colonnes enterrées**, pour laquelle une augmentation de 800 000 € est proposée, portant ainsi le montant de l'AP à 3 800 000 €, avec des crédits de paiement 2020 à hauteur de 400 000 €. Ce programme, initié en 2007, a pour but d'équiper les grands ensembles de collectifs ne pouvant recevoir de bacs jaunes afin de rendre accessible au plus grand nombre la collecte sélective. A ce jour, 550 colonnes enterrées sont en service sur l'agglomération mais des quartiers importants restent à équiper : la fin du quartier de Basseau et de la Grande Garenne ainsi que la fin de l'hyper centre d'Angoulême. Afin de pouvoir répondre aux sollicitations des communes et des bailleurs, il est proposé de réviser le montant de l'AP en l'augmentant de 800 K€.

En intégrant cette révision d'AP, le montant total d'AP sur le budget annexe Déchets ménagers s'élève à 8 383 500 €, dont 6 230 507 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 2 152 993 €, avec des crédits de paiement inscrits pour 2020 à hauteur de 1 386 933 €.

* *
*

Pour les autres AP et les autres budgets, le montant des AP reste inchangé et les échéanciers de crédits de paiement sont proposés en tenant compte des réalisations de l'exercice 2019 et de l'état d'avancement des réalisations techniques des projets.

Ainsi, au budget primitif 2020, pour l'ensemble des budgets de GrandAngoulême, le montant total d'AP ouvert est de 307,7 M€ avec un reste à financer est de 122 M€. Les crédits de paiement inscrits au titre de 2020 s'élèvent à 51,3 M€.

S'ajoutent un montant global d'Autorisations d'engagement de 5,95 M€ dont 4,5 M€ déjà réalisés. Sont inscrits pour 2020, 1,32 M€ de crédits de paiement.

Seuls les crédits de paiement proposés au titre de l'exercice 2020 figurent dans le document budgétaire.

2) Opérations

Certaines opérations d'investissement ne nécessitent pas une gestion sous forme d'autorisation de programme. Elles peuvent toutefois être gérées sous forme de chapitre d'opération afin de les distinguer au sein des crédits d'investissement et permettre une fongibilité des crédits entre les chapitres 20, 21 et 23 au sein de l'opération.

Il n'y a pas de nouvelle opération créée au BP 2020. Le montant total des Opérations ouvertes s'élève à 1 596 176 €, dont 463 911 € ont été réalisés à fin 2019. Il reste à réaliser 1 132 265 €, dont 1 121 421 € au titre des Crèches.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Je vous propose de :

CREER les Autorisations de programme telles qu'elles figurent dans le présent rapport pour chacun des budgets ;

ADOPTER les montants ainsi que les échéanciers des AP/CP et AE/CP tels qu'ils figurent dans le document annexé ;

CLOTURER les Autorisations de programme indiquées dans le présent rapport.

ADOPTER les crédits 2020 des Opérations votées hors AP

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2020	<u>Affiché le :</u> 27 février 2020

BP 2020
Opérations en et hors AP/CP

TYPE	BUDGET	Intitulé	Opération N°	Montant AP/AE après DM4 2019	Variation BP 2020	Montant AP/AE BP 2020	CP 2019 réalisés	REALISATIONS AU 31/12/2019	RESTE A REALISER	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et suivants
AP/CP	BA TRANSPORTS	AP 1 - BHNS	1501	88 000 000,00		88 000 000,00	26 397 860,09	66 685 284,40	21 314 715,60	8 000 000,00	2 000 000,00	5 000 000,00	6 314 715,60	
AP/CP	BA TRANSPORTS	AP 3 - OPERATIONS INDIUITES BHNS	15201701	2 550 000,00		2 550 000,00	423 932,32	556 906,21	1 993 093,79	300 000,00	1 500 000,00	193 093,79		
AP/CP	BA TRANSPORTS	AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	15201801	2 665 000,00		2 665 000,00	0,00	0,00	2 665 000,00	600 000,00	700 000,00	765 000,00	600 000,00	
AP/CP	BA TRANSPORTS	AP 5 - MODERNISATION RESEAU	15201901	1 750 000,00		1 750 000,00	128 476,73	128 476,73	1 621 523,27	930 000,00	500 000,00	191 523,27		
TOTAL AP	Total BA TRANSPORTS			94 965 000,00	0,00	94 965 000,00	26 950 269,14	67 370 667,34	27 594 332,66	9 830 000,00	4 700 000,00	6 149 617,06	6 914 715,60	0,00
AP/CP	BA EAU POTABLE	AP 1 - USINE DE TOUVRE	37200901	25 500 000,00		25 500 000,00	3 499 885,20	4 343 380,56	21 156 619,44	12 000 000,00	6 224 000,00	1 432 504,64	1 500 114,80	
AP/CP	BA EAU POTABLE	AP 2 - CANALISATIONS 2018	37201801	1 300 000,00		1 300 000,00	357 359,92	391 980,88	908 019,12	735 380,00	172 639,12	0,00		
AP/CP	BA EAU POTABLE	AP 3 - CANALISATIONS 2019	37201901	1 300 000,00		1 300 000,00	287 535,68	287 535,68	1 012 464,32	800 000,00	212 464,32	0,00		
AP/CP	BA EAU POTABLE	AP 4 - CANALISATIONS 2020	37202001		1 300 000,00	1 300 000,00			1 300 000,00	700 000,00	600 000,00			
AP/CP	BA EAU POTABLE	AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	37202002		200 000,00	200 000,00			200 000,00	50 000,00	150 000,00			
TOTAL AP	Total BA EAU POTABLE			28 100 000,00	1 500 000,00	29 600 000,00	4 144 780,80	5 022 897,12	24 577 102,88	14 285 380,00	7 359 103,44	1 432 504,64	1 500 114,80	0,00
AP/CP	BA GI	AP 1 - TECHNOPARC	20201501	4 786 000,00		4 786 000,00	2 300 224,21	2 672 568,80	2 113 431,20	2 000 000,00	113 431,20	0,00		
AP/CP	BA GI	AP 2 - PILE A HYDROGENE	20201601	1 500 000,00		1 500 000,00	233 467,26	1 426 300,20	73 699,80	73 699,80		0,00		
AP/CP	BA GI	AP 3 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	20201602	144 730,67		144 730,67	0,00	143 034,67	1 696,00	1 696,00		0,00		
AP/CP	BA GI	AP 5 - RENOVATION BATIMENT RUE DU CHAT OTPA	20201801	230 000,00		230 000,00	136 972,46	137 941,13	92 058,87	92 058,87		0,00		
AP/CP	BA GI	AP 6 - BATIMENT CHEZ NADAUD	20201901	702 000,00		702 000,00	0,00	0,00	702 000,00	50 000,00	250 000,00	402 000,00		
TOTAL AP	Total BA GI			7 362 730,67	0,00	7 362 730,67	2 670 663,93	4 379 844,80	2 982 885,87	2 217 454,67	363 431,20	402 000,00	0,00	0,00
AP/CP	BA DECHETS MENAGERS	AP 3 - COLONNES ENTERREES	30201101	3 000 000,00	800 000,00	3 800 000,00	131 925,11	2 633 939,86	1 166 060,14	400 000,00	350 000,00	350 000,00	66 060,14	
AP/CP	BA DECHETS MENAGERS	AP 4 - DECHETTERIE DE BREBONZAT	30201102	3 740 000,00		3 740 000,00	2 145 868,54	2 766 232,76	973 767,24	973 767,24	0,00	0,00		
AP/CP	BA DECHETS MENAGERS	AP 7 - CENTRE TECHNIQUE DE FREGENEUIL	30201602	843 500,00		843 500,00	154 251,66	830 334,35	13 165,65	13 165,65		0,00		
TOTAL AP	Total BA DECHETS MENAGERS			7 583 500,00	800 000,00	8 383 500,00	2 432 045,31	6 230 506,97	2 152 993,03	1 386 932,89	350 000,00	350 000,00	66 060,14	0,00
AP/CP	BA CARAT	AP 1 - MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CARAT	15201901	50 000,00		50 000,00	18 220,00	18 220,00	31 780,00	31 780,00		0,00		
TOTAL AP	Total BA CARAT			50 000,00	0,00	50 000,00	18 220,00	18 220,00	31 780,00	31 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 2 - DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE	35201401	6 595 223,00	124 251,17	6 719 474,17	4 055 193,80	5 884 072,54	835 401,63	835 401,63		0,00		
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 3 - TRAVAUX STEP MARSAC	35201702	2 200 000,00		2 200 000,00	786 704,09	1 926 606,62	273 393,38	273 393,38		0,00		
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 4 - FLEAC - PHOTOVOLTAÏQUES	35201701	266 183,23		266 183,23	18 149,43	266 082,66	100,57	100,57		0,00		
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 5 - TRAVAUX STEP VINDELLE	35201801	2 600 000,00		2 600 000,00	0,00	21 870,00	2 578 130,00	1 500 000,00	800 000,00	278 130,00		
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 6 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	35201802	420 000,00	250 000,00	670 000,00	184 032,55	184 932,55	485 067,45	370 000,00	115 067,45	0,00		
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 7 - TRVX 2018 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUV	35201803	4 200 000,00	-300 000,00	3 900 000,00	1 827 587,58	3 524 721,42	375 278,58	375 278,58		0,00		
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 8 - TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUV	35201901	4 500 000,00	-1 000 000,00	3 500 000,00	798 163,72	798 163,72	2 701 836,28	2 200 000,00	501 836,28			
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 9 - TRVX 2020 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUV	35202001		2 500 000,00	2 500 000,00			2 500 000,00	700 000,00	1 800 000,00			
AP/CP	BA ASSAINISSEMENT	AP 10 - REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	35202002		3 000 000,00	3 000 000,00			3 000 000,00	500 000,00	2 000 000,00	500 000,00		
TOTAL AP	Total BA ASSAINISSEMENT			20 781 406,23	4 574 251,17	25 355 657,40	7 669 831,17	12 606 449,51	12 749 207,89	6 754 174,16	5 216 903,73	778 130,00	0,00	0,00
	TOTAL AP/CP			294 016 900,34	13 711 890,98	307 728 791,32	53 796 654,48	185 458 514,43	122 270 276,89	51 322 764,89	40 271 146,17	15 125 669,50	10 855 934,04	4 694 762,29
OPERATI	BUDGET PRINCIPAL	BIM - OFFICE DU TOURISME	10201808	70 394,11		70 394,11	58 595,00	66 631,00	3 763,11	3 763,11		0,00		
OPERATI	BUDGET PRINCIPAL	EPIPHYTE	10201664	6 085,27		6 085,27	680,30	5 882,99	202,28	202,28		0,00		
OPERATI	BUDGET PRINCIPAL	GYMNASSE DE DIRAC	10201663	159 346,28		159 346,28	0,00	157 688,98	1 657,30	1 657,30		0,00		
OPERATI	BUDGET PRINCIPAL	PEPINIERE AGRICOLE	10201604	136 350,50		136 350,50	16 314,27	131 129,77	5 220,73	5 220,73		0,00		
OPERATI	BUDGET PRINCIPAL	NOUVELLES CRECHES	10201913	1 224 000,00		1 224 000,00	102 578,55	102 578,55	1 121 421,45	408 744,88				
		TOTAL OPERATIONS		1 596 176,16	0,00	1 596 176,16	178 168,12	463 911,29	1 132 264,87	419 588,30	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL GENERAL		301 558 076,50	13 711 890,98	315 269 967,48	55 474 822,60	190 422 425,72	124 847 541,76	53 112 353,19	40 341 146,17	15 130 669,50	10 855 934,04	4 694 762,29